

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Stéphanie BARBATO et Monsieur Simon PLENET, Conseillers départementaux du canton d'ANNONAY 2, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 6 juin 2016 :

Au titre de l'équipement matériel pédagogique des collèges, les subventions suivantes sont attribuées :

- 1 992 € pour le collège Lombardière
- 3 128 € pour le collège Les Perrières

Au titre de l'aide aux équipes de haut niveau amateur, une subvention globale de 32 836 € sera répartie entre les associations suivantes :

- Basket Club Nord Ardèche
- Vernosc Davézieux Basket
- Association des Joueurs de Boules du Bassin d'Annonay
- Football Club Annonay
- Club Sportif Annonéen
- Cercle des nageurs d'Annonay

Dans le cadre de l'appel à projets « Citoyen, moi aussi ! », une subvention globale de 5 500 € sera répartie entre l'association Les Abelucs, le Conseil municipal de la Jeunesse de la ville d'Annonay et la MJC d'Annonay.

Pour l'organisation de manifestations locales, une subvention totale de 3 100 € sera répartie entre le comité de jumelage d'Annonay, l'association Les Vieux Quartiers à Annonay, Les Montgolfières d'Annonay et la commune de Roiffieux.

Au titre des frais de garde d'enfants issus de familles défavorisées, une participation financière de 724,31€ sera répartie entre la crèche familiale et la crèche « A p'tit pas » d'Annonay (somme répartie ensuite au profit des familles concernées). Une subvention de 271,40€ sera versée à la crèche « A p'tit pas » autitre des frais de garde d'enfant présentant un handicap (somme répartie ensuite au profit des familles concernées).